

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU**  
**MARDI 28 FÉVRIER 2023**

**DÉLIBÉRATION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL D'AIRE-SUR-LA-LYS**  
**EN DATE DU 28 FÉVRIER 2023**

-----

L'an deux mille vingt-trois, le **MARDI 28 FÉVRIER** à 20H00, le Conseil Municipal d'AIRE-SUR-LA-LYS s'est réuni en la salle des Mariages sous la présidence de **Monsieur Jean-Claude DISSAUX, Maire**, par suite de la convocation en date du 22 février 2023.

**ETAIENT PRESENTS** : M. DISSAUX Jean-Claude - Maire, Mmes CATTY Christine, WOZNY Florence, BAUDEQUIN Odile, MM. OBOEUF Gérard, WOJTKOWIAK David, BOULET Michel, LERMYTTE François - Maires-Adjoints, Mmes ALLOUCHERIE Françoise, DECRIEM Marie-Christine, VANDENBERGUE Séverine, ROUX Nathalie, BLONDEL Suzette, ALLAN Patricia, BOULIER Amélie, SUBTIL Vanessa, PLANQUELLE Rachel, MM. FACON Jean Noël, COMBE Jacques, CATTEZ François, BOULET Guillaume, HOUSSIN Romuald, HERNOUT Serge, AZELART Laurent, DONDAINE Pascal, MM. RYS Didier DUBUISSON Frédéric, Mmes CROWYN Véronique, CHRETIEN Stéphanie.

**MEMBRES AYANT DONNÉ PROCURATION** : -

---

**Secrétaire de séance** : M. BOULET Guillaume

Fin de la séance : 20h40

*L'assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :*

**OBJET : APPEL A MANIFESTATION D'INTERET « REDYNAMISATION CENTRES-VILLES ET CENTRES-BOURGS » (2023-2027) DE LA REGION DES HAUTS-DE-FRANCE - CANDIDATURE DE LA COMMUNE D'AIRE-SUR-LA-LYS.**

---

2023-02-N° 4

Face au constat de fragilisation de nombreux centres-villes et centres-bourgs, la Région développe depuis plus de trois ans une politique de revitalisation des centres-bourgs et petites centralités afin de consolider un maillage local essentiel au développement économique, à la cohésion sociale et à la solidarité territoriale. Depuis 2019, le dispositif « Centres-Villes/Centres-Bourgs » a permis de soutenir des projets concourant à la redynamisation commerciale et artisanale des centres-villes et centres-bourgs de 114 communes lauréates d'un « Appel à projets ».

Le Conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à candidater à cet appel à projets par délibération 2021-04-N°14 du Conseil municipal en date du 9 avril 2021, et dont la commune est lauréate.

La Région Hauts-de-France souhaite poursuivre l'effort régional engagé en lançant un « Appel à Manifestation d'Intérêt » (AMI) visant à élargir son action en faveur de 148 pôles de centralité, petites villes et bourgs ruraux, dont les communes identifiées « Petites Villes de Demain » comme Aire-sur-la-Lys. Cet AMI doit permettre de sélectionner les futures communes lauréates ambitionnant de développer des démarches intégrées de revitalisation de leurs centres (transformation urbaine, animation/développement commercial et économique) et souhaitant s'engager pleinement dans la démarche d'accompagnement de la Région.

Au travers de cet AMI, la Région Hauts-de-France souhaite accompagner les communes qui :

- Mènent une politique volontariste de soutien aux Très Petites Entreprises (TPE) artisanales et commerciales en facilitant le maintien et l'installation de commerces et en y développant de nouveaux modèles d'organisation de l'offre commerciale ;
- Démontrent une volonté de maîtriser le développement de l'offre commerciale en périphérie ;
- Portent une approche intégrée et globale au service de la redynamisation commerciale prenant en compte l'ensemble des causes du déficit d'attractivité du centre-ville ou du centre-bourg : déficit d'attractivité résidentielle, d'attractivité économique et d'attractivité commerciale, prise en compte de la place de l'habitant dans la ville et dans les lieux où se crée du lien social entre les usagers.

Cette démarche se déroulera en trois étapes :

1. La candidature des Communes à l'appel à projets : les dossiers de candidatures complets devront être déposés pour le 6 mars 2023.
2. La Direction de l'Aménagement du Territoire et du Logement de la Région produira une analyse de ces candidatures. A l'issue de cette analyse, les communes lauréates pourront bénéficier des trois volets d'accompagnement prévus dans le présent AMI :

- Un volet « projets aménagement urbain » doté de crédits spécifiques d'investissement ;
- Un volet « soutien aux commerces, à l'artisanat et aux services de centres-villes » (détaillé dans la délibération 2022.02014 de la Commission permanente du Conseil régional en date du 9 décembre 2022) ;
- Un volet « aide à la finalisation des projets ».

3. Concernant l'accompagnement financier et technique des communes lauréates : Les opérations physiques concernant les projets stratégiques de redynamisation devront faire l'objet d'un dossier de demande de financement par opération, qui sera instruit et présenté en commission au fil de l'eau. Les travaux relatifs à ces opérations physiques devront commencer avant le 31 décembre 2027.

*Le Conseil municipal,*

*Après avoir entendu le rapport de Monsieur Jean-Claude DISSAUX - Maire ;*

*Et après en avoir délibéré,*

**DECIDE A L'UNANIMITE :**

**ARTICLE 1 - DE CANDIDATER** à l'appel à manifestation d'intérêt pour la redynamisation des centres-villes et centres-bourgs lancé par la Région Hauts-de-France, notamment pour le projet de la Maison de la Lys situé aux 57 et 59 rue de Saint-Omer, objet des délibérations 2018-09-N°8 du Conseil municipal en date du 12 septembre 2018, et 2019-12-N°15 du Conseil municipal en date du 3 décembre 2019, et, de manière plus générale, pour les projets qui concourent à la redynamisation globale du centre-ville ; ;

**ARTICLE 2 - D'AUTORISER** Monsieur le Maire à procéder à l'ensemble des formalités rendues nécessaires pour le dépôt de la candidature d'Aire-sur-la-Lys à cet appel à manifestation d'intérêt.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Jean-Claude DISSAUX

